

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

☐ ex parte ☐ contesté ☐ enquête au mérite

**A.B.
et
C.D.**

Demande

**L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINTE-
ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

et

**CORPORATION DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-
DE-LA-POCATIÈRE**

Défense

et

**L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE
QUÉBEC**

ENREGISTREMENT ☒

Division civile Salle : 3.23 Le 20 mai 2026

DÉBUT : 9h00
FIN : 9h06

EN PRÉSENCE DE: L'HONORABLE JACQUES G. BOUCHARD, J.C.S. (JB 4461)

Demande

☒ PRÉSENT ☐ ABSENT

M^e Philippe Brault
Lambert avocats

**L'Évêque catholique romain de Sainte-
Anne-de-La-Pocatière**

☒ PRÉSENT ☐ ABSENT

M^e Émilie Bilodeau
Stein Monast

**Corporation du Collège de Sainte-
Anne-de-La-Pocatière**

☒ PRÉSENT ☐ ABSENT

M^e Ariane-Sophie Blais
M^e Antoine Veillette
Langlois avocats

**Assurance Mutuelle des Fabriques de
Québec**

☒ PRÉSENT ☐ ABSENT

M^e Samuel Gagnon
Langlois avocats

NATURE DE LA CAUSE

GESTION

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE

Éloïse Leahey (TL3484)

9h00

Appel de la cause et identification.

9h01

Échanges entre le Tribunal et les avocats.

Représentations de Me Brault relativement aux deux demandes présentées ce jour.

Représentations de Me Blais relativement à la demande pour permission d'utiliser des pseudonymes et autres conclusions connexes. Elle confirme ne pas contester ces procédures dans la mesure où les informations protégeant l'anonymat des demandeurs pourront tout de même lui être communiquées au besoin dans le respect des ordonnances rendues à cet égard.

Me Brault confirme être d'accord avec cette façon de faire.

Maîtres Bilodeau et Blais confinement ne pas contester les deux demandes de ce jour.

Le Tribunal invite Me Brault à exposer sommairement les motifs au soutien des deux demandes de ce jour.

Délibéré.



Éloïse Leahey, greffière-audicière.